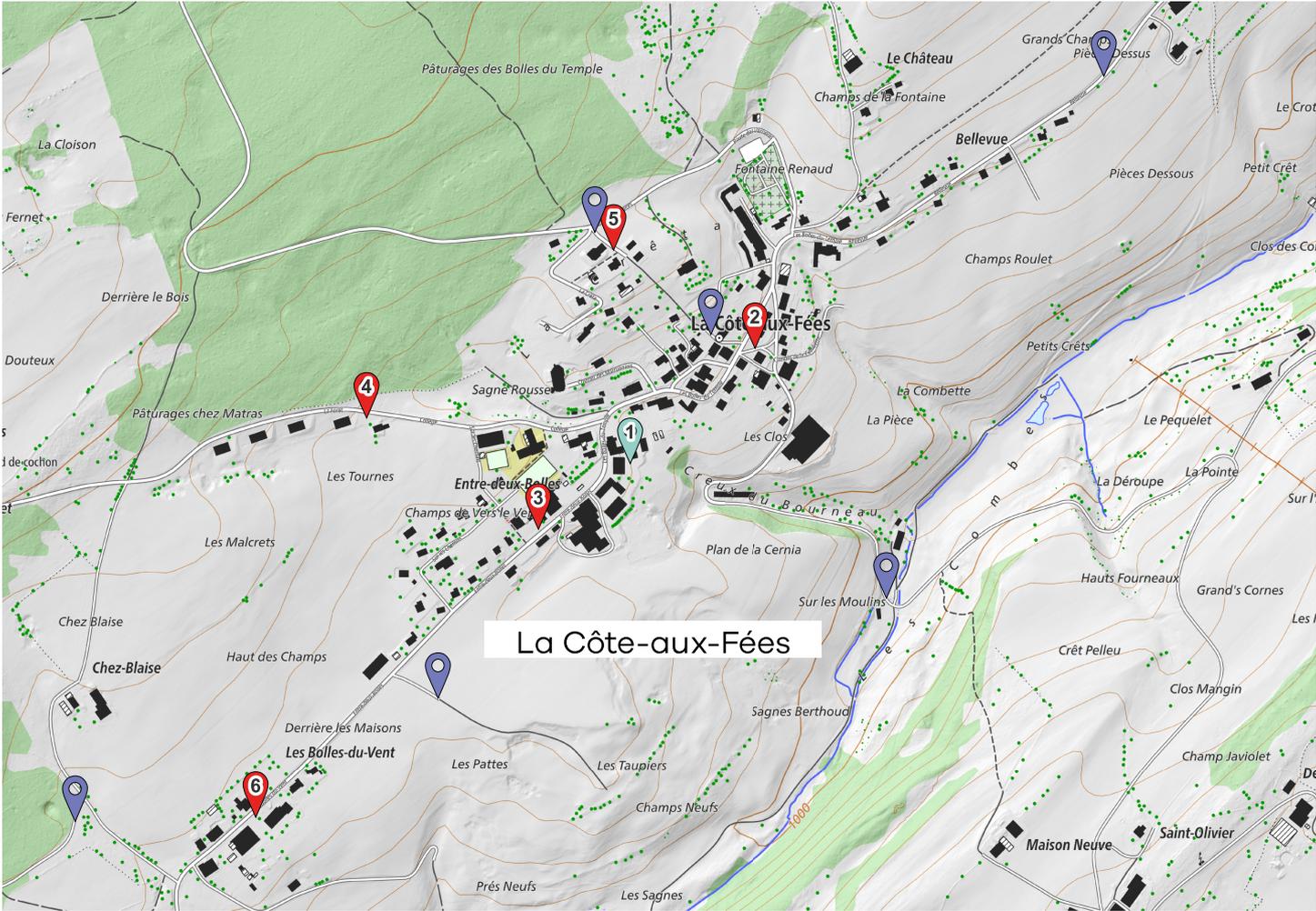




2025

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



- Conteneur
- Ecopoint
- Robidog

Données swisstopo 07.2024



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



La Côte-aux-Fées





# Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## MES CONTENEURS À SACS-POUBELLE

4 moloks à l'Ecopoint, hangar des travaux publics, centrale de chauffage à distance  
1 molok au centre du village, en face du Temple  
1 molok à la laiterie, Entre-deux-Bolles 2  
1 molok à La Crêta 9-11  
1 molok sur le parking en-dessous de la Forêt  
1 molok aux Bolles-du-Vent 5.

## MON ÉCOPOINT

**1 - Hangar des TP, Centrale CAD :** Voir les déchets récoltés dans la rubrique "Comment bien trier".

**Mes autres points de collecte :**

**2 - Centre du village / 3 - Laiterie / 4 - Parking La Forêt / 5 - La Crêta / 6 - Les Bolles-du-Vent :** molok (ordures ménagères).

## MA DÉCHETTERIE VAL-DE-TRI SA

**Contact : 079 155 60 44**

Horaire d'ouverture :

Lundi au vendredi matin : 08h30 à 12h00

Lundi au vendredi après-midi : 13h30 à 17h30  
"Entrée côté entreprises".

Fermetures exceptionnelles :

01.01.25/02.01.25/01.03.25/18.04.25/21.04.25/01.

05.25/29.05.25/09.06.25/01.08.25/22.09.25/25 et

26.12.25/31.12.25 et 01 et 02.01.26.

## DÉCHETS ENCOMBRANTS

Un ramassage est prévu tous les trois mois selon le calendrier annexé de 7h30 à 11h30 (voir pictogramme). 1m<sup>3</sup> par ménage est accepté. Les déchets de chantier ou de déménagement ne sont pas admis et peuvent être acheminés à la déchèterie de Saint-Sulpice (côté "entreprises").

Les gros déchets de ferraille ne seront pas acceptés lors des encombrants et doivent être apportés à la déchèterie de Saint-Sulpice.

Les déchets liés aux entreprises et exploitations ne sont pas acceptés lors du ramassage des encombrants et doivent être éliminés à la déchèterie de Saint-Sulpice.

## Contact et infos

### Administration communale

Les Bolles-du-Temple 12

2117 La Côte-aux-Fées

032 886 51 80

cote-aux-fees@ne.ch

www.cote-aux-fees.ch

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Taxe au poids : CHF 0.40 par kg, en vertu de l'art. 14 du RLTD.

Taxe de base : fixée chaque année selon l'art.22 LTD.

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

## TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- choisissez les objets et denrées **en fonction du bilan écologique** (moins d'emballages, recyclables..).

## Info déchets

**Arc Jurassien** 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)





# Calendrier

## La Côte-aux-Fées

Début des tournées : 07h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel An			2		
J 2				3	1 Fête du travail	
V 3				4	2	
S 4		1	1 Instauration de la République Neuchâtel	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8 Pentecôte
L 13		10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18 Vendredi Saint	16	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20 Pâques	18	15
L 20		17	17	21 Lundi de Pâques	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22	19
V 24		21	21	25	23	20
S 25		22	22	26	24	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29 Ascension	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



2025

# Calendrier

## La Côte-aux-Fées

Début des tournées : 07h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
S 5		2	6	4	1	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
M 9		6	10	8	5	10
J 10		7	11	9	6	11
V 11		8	12	10	7	12
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
M 16		13	17	15	12	17
J 17		14	18	16	13	18
V 18		15	19	17	14	19
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21 Jeûne fédéral	19	16	21
L 21		18	22 Lundi du Jeûne fédéral	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
M 23		20	24	22	19	24
J 24		21	25	23	20	25 Noël
V 25		22	26	24	21	26
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
M 30		27		29	26	31
J 31		28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



# Comment bien trier ?



## Ordures ménagères

Tous déchets ménagers combustibles pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé. 9 moloks à disposition selon plan.



## Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans le molok spécifique à l'écopoint.



## Textiles et chaussures

A déposer dans des sacs fermés, dans les 2 conteneurs spécifiques à l'écopoint.



## Déchets compostables ménagers

A déposer UNIQUEMENT DANS DES SACS BIODEGRADABLES, dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



## Carton propre

A déposer dans la presse spécifique à l'écopoint.



## Déchets inertes (petites quantités)

Les petites quantités peuvent être déposées lors de la récupération des encombrants selon calendrier (idem pictogramme déchets encombrants).



## Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas, sauf viande, os, poisson. A déposer avec les déchets compostables, UNIQUEMENT DANS DES SACS BIODEGRADABLES.



## Déchets encombrants combustibles

Déchetterie à St-Sulpice (côté entreprises). Une collecte à l'écopoint est prévue selon calendrier de 7h30 à 11h30 (voir picto) 1 m3 est accepté. Les déchets de chantier et de déménagement ne sont pas admis.



## Cendres de bois

A éliminer avec les ordures ménagères une fois refroidies.



## Papier

A déposer dans le molok spécifique à l'écopoint.



## Ferraille (objets métalliques)

Les gros déchets de ferraille doivent être acheminés à la déchèterie de St-Sulpice. Les petits déchets de ferraille peuvent être récoltés lors de la récolte des déchets encombrants et à la déchèterie communale.



## Dépouilles d'animaux

Ne pas enterrer les dépouilles des animaux. Les amener au centre collecteur de déchets des animaux à Montmollin 032/731.12.85.



## Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris dans les centres commerciaux ou à l'écopoint. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



## Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Si alu ou métal à déposer dans la benne correspondante, sinon à éliminer dans un sac taxé.



## PET

A écraser ! A restituer aux magasins. Sinon, à déposer dans des conteneurs spécifiques à l'écopoint (grands sacs à disposition aux TP).



## Sagex

Avec les ordures ménagères. Les grands formats sont à déposer dans la benne à déchets encombrants, selon calendrier (idem déchets encombrants).



## Berlingots / Briques à boissons

Les berlingots de lait et boisson sont à éliminer dans un sac taxé.



## Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



## Verre

A trier par couleur. A déposer dans les 3 moloks (couverts blanc, vert ou brun) à l'écopoint.



## Huiles minérales et végétales

A déposer dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



## Appareils électriques et électroniques

A rapporter au point de vente (TAR). Eventuellement à l'écopoint, uniquement lors de la récolte des déchets encombrants.



## Bois

A déposer dans la benne à déchets encombrants, selon calendrier (idem pictogramme déchets encombrants).



## Déchets spéciaux des ménages

Déchetterie Val-de-Tri SA à Saint-Sulpice.



## Piles et accumulateurs

Ne pas mélanger les piles et les accus. A rapporter dans les magasins ou à l'écopoint.

## Les types de déchets



## Tubes lumineux (néon) / LED

A remettre aux points de vente, évent. à l'écopoint selon le calendrier (idem picto. déchets encombrants).



## Pneus

Aux points de vente. Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds.



## Médicaments

Les rapporter dans les pharmacies.



## Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter aux fournisseurs. Sinon, les éliminer dans un sac taxé.



## Plastiques agricoles

Les plastiques agricoles, les films plastiques PE et ficelles. A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri SA contre rémunération.



## CD

A rapporter aux fournisseurs. Sinon, les éliminer dans un sac taxé.

# Du respect... pas de déchets !



**Ensemble, pour une  
campagne propre !**





## Administration communale

### HORAIRE

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 17h00
Mardi	8h30 – 11h45	14h00 – 17h00
Mercredi	8h30 – 11h45	14h00 – 17h00
Jeudi	8h30 – 11h45	14h00 – 17h00
Vendredi	Fermé	

De plus, nous sommes à votre entière disposition sur rendez-vous en dehors de ces heures au numéro de téléphone : 032 886 51 80 ou par courriel : [cote-aux-ees@ne.ch](mailto:cote-aux-ees@ne.ch).

Les personnes à mobilité réduite peuvent s'adresser au bureau communal. Une solution sera trouvée pour éviter les escaliers.

---

